

## RAPPORT DE PRESENTATION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : présentation d'une demande de remise gracieuse

Les services sociaux de l'URCA, sollicite une remise gracieuse partielle au profit d'une agente de l'URCA qui a perçu, en supplément de son salaire, des indemnités journalières de sécurité sociale durant son congé maternité pour un total de 9 671,56 euros. Le recouvrement de cette dette a été entrepris et le montant restant dû ce jour s'élève à 6030,01 euros.

A ce jour, plus aucune somme ne peut être prélevée sur la rémunération en raison d'une quotité saisissable trop faible. La famille, qui compte quatre enfants, s'avère en effet surendettée et le reste à vivre mensuel par personne s'élève à 111 euros par mois, une fois déduite les charges courantes du ménage. Dans ces conditions, toute voix de recouvrement forcé est vouée à l'échec.

Aussi, il est proposé une remise gracieuse partielle de 4 000 euros puis la mise en place d'un échéancier amiable de règlement afin que la collaboratrice participe, à la hauteur de sa capacité contributive, à la régularisation de sa situation.

Il est donc demandé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur une remise gracieuse d'un montant de 4000 euros pour cette agente en situation de précarité financière avérée.